

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-01

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                            |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                      |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                      |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au PETR |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-02

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                          |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                    |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                    |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au PNR Comminges<br>Barousse Pyrénées |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes de la communauté de communes est représentée, dont au PNR Comminges Garonne Duranée.

Les statuts du PNR prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du conseil d'administration est de 5 représentants titulaires pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du PNR,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires tels que :

| Délégués titulaires     |
|-------------------------|
| Marie-Christine LLORENS |
| Patrick BARES           |
| Jean-Pierre VIALATTE    |
| Jean-Bernard PORTET     |
| Daniel WEISSBERG        |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-03

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                  |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                            |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                            |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au GAL LEADER |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes de la communauté de communes est représentée, dont au GAL LEADER. Il est rappelé que les représentants au PETR peuvent être des conseillers communautaires et des conseillers municipaux non élus communautaires.

Les statuts du GAL LEADER prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du GAL LEADER,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| Claudette ARJO             | Robert MARTIN              |
| Raymond JOUBE              | Laure TOMASETIG            |
| Guylaine DARMANI           | Henri GOIZET               |
| Maryse MOURLAN             | Daniel WEISSBERG           |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-04

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                        |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                  |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                  |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants à l'Entente Habitat |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes  
la communauté de communes est représentée, dont l'Entente Habitat.

Les statuts de l'Entente prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité de 3 délégués titulaires pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,  
Vu les statuts de l'Entente Habitat,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les représentants tels que :

| Délégués titulaires |
|---------------------|
| Jean-Luc PICARD     |
| Claudette ARJO      |
| Arlette BALLESTER   |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-05

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                   |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                             |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                             |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants à l'Office de<br>Tourisme Cagire Garonne Salat |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organisations dans des organismes  
la communauté de communes est représentée, dont l'Office du Tourisme du Cagire Garonne Salat.

Les statuts de l'Office prévoient que prévoient qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Les représentants à l'office de tourisme peuvent être des conseillers communautaires et des conseillers municipaux non élus communautaires.

Il est prévu 18 titulaires pour l'Assemblée générale, dont 9 doivent être fléchés pour le Conseil d'Administration.

Il est rappelé que les Maires des communes des bureaux d'information touristique (Arbas, Aspet, Saint-Martory et Salies-du-Salat) sont par ailleurs membres de droit.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de l'OT CGS,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les représentants tels que :

| <i>Assemblée générale</i> | <i>Conseil d'administration</i> |
|---------------------------|---------------------------------|
| Pascale MARASSE           | Pascale MARASSE                 |
| Jean-Pierre VIALATTE      | Jean-Pierre VIALATTE            |
| Arlette BALLESTER         | Arlette BALLESTER               |
| Patrick BISCARO           | Patrick BISCARO                 |
| Cécile MOLLE              | Cécile MOLLE                    |
| Guylaine DARMANI          | Guylaine DARMANI                |
| Laurent MAFFRE            | Laurent MAFFRE                  |
| Laurent SANS              | Laurent SANS                    |
| Chantal NOMDEDEU          | Chantal NOMDEDEU                |
| Pascal WEIHSS             |                                 |
| Patrick CAPELLI           |                                 |
| Jean-Pierre BARUTAUT      |                                 |
| Marielle CUGNO            |                                 |
| Jean-Luc AJAS             |                                 |
| Olivier LOUBET            |                                 |
| Laure TOMASETIG           |                                 |
| Claudette ARJO            |                                 |
| Amandine BOUNY            |                                 |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-06

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                          |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                          |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation du représentant à la SPL ARAC |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes  
la communauté de communes est représentée, dont la SPL ARAC OCCITA

Le représentant de la communauté de communes siègera au conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1531-1,

Vu les statuts de la SPL ARAC,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER Madame Marie-Christine LLORENS pour représenter la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre
- DESIGNER Madame Marie-Christine LLORENS pour représenter la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre
- DESIGNER Madame Marie-Christine LLORENS pour représenter la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-07

| Nombre                          |                              |                                                                               | Séance du : 16 avril 2026                              |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                                                      |                                                        |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 68<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas<br>part au vote : 2 |                                                        |
|                                 |                              |                                                                               | Objet :<br><br>Désignation des représentants au SYSTOM |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260416-2026\_04\_7-DE

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont le SYSTOM des Pyrénées.

Les statuts du SYSTOM prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Messieurs Gilles FAVAREL et Sylvain JUNQUA ne prenant pas part au vote,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du SYSTOM,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| Patrick BARES              | Gilles BUFFALAN            |
| Maryse MOURLAN             | Frédéric LAVAIL            |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-08

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                            |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                      |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                      |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au syndicat Haute-<br>Garonne Numérique |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Publié le

Publié le

- Publié le

Publié le

Publié le

Publié le

Publié le

- Publié le

Publié le

Publié le

Publié le

Publié le

Publié le

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-09

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                      |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au syndicat MANEO |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille)et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes  
la communauté de communes est représentée, dont le syndicat MANEO.

Les statuts de MANEO prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts MANEO,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER le délégué titulaire et le délégué suppléant tel que :

| <i>Délégué titulaire</i> | <i>Délégué suppléant</i> |
|--------------------------|--------------------------|
| Philippe SOUQUET         | Marie-Christine GUALTER  |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-10

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                  |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                            |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                            |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au syndicat mixte de<br>l'Abbaye de Bonnefont |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes de l'Abbaye de Bonnefont  
la communauté de communes est représentée, dont le syndicat mixte de

Les statuts du syndicat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et délégués suppléants tels que :

| <i>Délégué titulaire</i> | <i>Délégué suppléant</i> |
|--------------------------|--------------------------|
| Pascale MARASSE          | Jean-Pierre VIALATTE     |
| Chantal NOMDEDEU         | Claudette ARJO           |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-11

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                 |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                           |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                           |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au GIP Ma Santé Ma<br>Région |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-12

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                            |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                      |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                      |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants à l'AFL |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes  
la communauté de communes est représentée, dont l'AFL.

Les statuts de l'AFL prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,  
Vu les statuts de l'AFL,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER le délégué titulaire et le délégué suppléant tel que :

| <i>Délégué titulaire</i> | <i>Délégué suppléant</i> |
|--------------------------|--------------------------|
| Jean CAZES               | Olivier LOUBET           |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-13

| Nombre                 |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                   |
|------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| de membres en exercice | de membres présents          | de suffrages exprimés                     |                                                                             |
| 70                     | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                             |
|                        |                              |                                           | Objet :<br>Désignation du représentant à l'association Initiative Comminges |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-14

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                    |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                              |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                              |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br>Désignation des représentants à l'association Job en<br>Comminges |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-15

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                           |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                     |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                     |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation du représentant au SDEHG |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organisations de la communauté de communes est représentée, dont à la commission consultative à la transition énergétique du SDEHG.

Les statuts du SDEHG prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 1 délégué titulaire pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts du SDEHG et de la commission consultative à la transition énergétique du SDEHG

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER le délégué titulaire tel que :

| Délégué titulaire       |
|-------------------------|
| Marie-Christine GUALTER |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-16

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                  |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                            |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                            |
|                                 |                              |                                           | Objet :                                                                                    |
|                                 |                              |                                           | Désignation des représentants au conseil<br>d'administration du collège de Salies-du-Salat |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-17

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                      |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                                |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                                |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au conseil<br>d'administration du collège d'Aspet |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-18

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                                      |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                                                |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                                                |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation du représentant à la commission locale<br>de l'Eau du SAGE des Pyrénées ariégeoises |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organisations de la communauté de communes est représentée, dont à la commission locale de l'Eau du SAGE des Pyrénées ariégeoises.

Il est précisé que la Présidente est membre de droit de la CLE. En revanche, il convient de désigner 1 délégué titulaire supplémentaire pour représenter la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R212-29 et R212-30,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE), chargée de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA),

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER le délégué titulaire tel que :

|                          |
|--------------------------|
| <i>Délégué titulaire</i> |
| Pierre CAZENEUVE         |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-19

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                                         |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                                                   |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                                                   |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants à l'association des<br>communes forestières de Haute-Garonne (COFOR) |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Reçu en préfecture le 21/04/2020  
Publié le 21/04/2020  
Berger  
Levrault

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-20

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                              |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                        |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                        |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au syndicat Salat<br>Volp |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille)et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes de la communauté de communes est représentée, dont au syndicat Salat Volp.

Les statuts du syndicat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 4 délégués titulaires pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Les représentants au syndicat peuvent être des conseillers communautaires et des conseillers municipaux non élus communautaires.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,  
Vu les statuts du syndicat Salat Volp,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires tels que :

| Délégués titulaires |
|---------------------|
| Pierre CAZENEUVE    |
| Raymond JOUBE       |
| Rémi BARBARESCO     |
| Roselyne ARTIGUES   |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-21

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                       |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                 |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                 |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au syndicat mixte<br>Garonne Amont |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Publié le

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-22

| Nombre                          |                              |                                                                               | Séance du : 16 avril 2026                                             |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                                                      |                                                                       |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 69<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Ne prend pas<br>part au vote : 1 |                                                                       |
|                                 |                              |                                                                               | Objet :<br><br>Désignation des représentants au syndicat Réseau<br>31 |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 031-200073146-20260416-2026\_04\_22-DE

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes où la communauté de communes est représentée, dont au syndicat Réseau 31.

Les statuts du syndicat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 3 délégués titulaires pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Les représentants au syndicat peuvent être des conseillers communautaires et des conseillers municipaux non élus communautaires.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,

Vu les statuts de Réseau 31,

Madame Isabelle ASO ne prenant pas part au vote,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires tels que :

| Délégués titulaires |
|---------------------|
| Raymond JOUBE       |
| Patrick CAPELLI     |
| Brigitte SEGARD     |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-23

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                          |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                          |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br>Désignation des représentants au syndicat des eaux<br>de la Vallée de l'Arbas |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**



| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| JOUBÉ Raymond              | MUNOZ Manuel               |
| MIRAMONT Anne-Marie        | PUGIBET Yvan               |
| RAUFAST Emmanuelle         | SIRGANT Hermine            |
| DUCROS Delphine            | SOUQUET Philippe           |
| CAZENAVE Jean-Jacques      | LABATUT Maryline           |
| GAUDISSON David            | BLANC Aurélien             |
| POSTIC Arnaud              | BRAQUET Patricia           |
| SOUM Michèle               | TORRES Sébastien           |
| BELLAN Jean-François       | LEMORE Thierry             |
| BOULARD Sabine             | VIGREUX Véronique          |
| SOUMET Jacques             | BONNEMAISON Annie          |
| BERTIN Corentin            | LECLERC Guillaume          |
| ESTEVE Jérôme              | CAUCHY Aurélie             |
| ORTET Clément              | VERGE Eric                 |
| DIEU Serge                 | LOUGARRE Hélène            |
| ESCAIG Jean-Pierre         | BOURGEAIS Sylvie           |
| FONTAS Francis             | SARRADET Patrice           |
| ROUSSEL Stéphanie          | MAISONDIEU Arnaud          |
| AUGUSTIN ROUCH Nathalie    | OLIVAN Aurore              |
| FAURESSE Marcel            | MAFFRE Laurent             |
| BREDEL Hélène              | MEIRELES Anthony           |
| GINESTE Sophie             | BOUCHE Sébastien           |
| BOTTAREL Sébastien         | PAVAN Eva                  |
| CUGNO Adrien               | WEIHSS Pascal              |
| GHELARDINI Serge           | CASTEX Amandine            |
| ADER Alexandre             | DUPUY Julien               |
| CAZENEUVE Pierre           | CIGAGNA Albert             |
| DESPOUX Patrick            | VILLEMUR Sébastien         |
| CALVET Ludovic             | BOUE Benjamin              |
| PIERRONNE Vincent          | LACARRERE Bertrand         |
| PUJOL Marie-Lucie          | COSTA Serge                |
| PIN Cédric                 | ESCAICH Claude             |
| LAGARDE Jean-François      | LASTECOUERES Marie-Laure   |

|                    |                    |                                           |                              |
|--------------------|--------------------|-------------------------------------------|------------------------------|
|                    |                    | Envoyé en préfecture le 21/04/2026        | <div>Benjamin Pevrault</div> |
|                    |                    | Reçu en préfecture le 21/04/2026          |                              |
| FOS Julien         | KEREMIAN Véronique | Publié le                                 |                              |
| BOYREAU Michel     | SANCHEZ Catherine  | ID : 031-200073146-20260416-2026_04_23-DE |                              |
| CLARIA Jean-Manuel | CAUDRON Daniel     |                                           |                              |
| MASLANKIEWICZ Lech | HERNANDO Joël      |                                           |                              |
| CHABILLANT Thierry | SUTRA Clémence     |                                           |                              |
| BISCARO Patrick    | MASSA Marie        |                                           |                              |
| MOLLE Cécile       | MONTAURIOL Maxime  |                                           |                              |
| BOUÉ Vincent       | NUSSOL Romain      |                                           |                              |
| CIGAGNA Gauthier   | ERTLEN René-Michel |                                           |                              |
| ORTET Vincent      | FEUILLERAT Bruno   |                                           |                              |
| TETARD Florian     | RIVIERE Romain     |                                           |                              |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 031-200073146-20260416-2026\_04\_23-DE



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-24

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                            |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                      |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                      |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br>Désignation des représentants au syndicat des eaux<br>de la Vallée du Job |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organisations dans des organismes de la Vallée du Job  
la communauté de communes est représentée, dont au syndicat des eaux

Les statuts du syndicat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Les représentants au syndicat peuvent être des conseillers communautaires et des conseillers municipaux non élus communautaires.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,  
Vu les statuts du SIEA de la Vallée du Job,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et les délégués suppléants tels que :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| NICOLAS Stefan             | GURIDI Jean                |
| MATHIOS Philippe           | BARRERE Chantal            |
| BOUSQUET Jean-Michel       | ROUX Michelle              |
| GUILLEBOT Marc             | LABARRE Cédric             |
| BARES Jérôme               | PLAT Mélina                |
| MASSE Arnaud               | LANTE Baptiste             |
| DARLES Alain               | BARTHES Damien             |
| FAVAREL Gilles             | LE PRIOL Camille           |
| ABADIE Jean-Benoît         | DUMAIL Marlène             |
| VILLEMUR Laurent           | TORRES Nadège              |
| DESCOUBES Jean-Serge       | AMORY Sandrine             |
| SERVAT Alain               | DOUCÈDE Anne Lise          |
| COUVREUR Laurence          | FERRAN Martine             |
| DUFFAUT Christophe         | LEFEBVRE Sarah             |
| BARES Pierre               | MARCILLAUD Jean-Vincent    |
| CHANET Max                 | GRAND Christian            |
| CAYRE Laurent              | ESCARTIN Christophe        |
| DALLE Sandrine             | HARRIBEY Dominique         |
| JUNQUA Sylvain             | RICARD Marie-Claude        |
| JOUBE Raymond              | PICABIA Marc               |
| CAZES Corinne              | VIDALON Roxane             |
| LOUIS Stéphane             | GAILLARD Didier            |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-25

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                                |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                          |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                          |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br>Désignation des représentants au syndicat des eaux<br>Barousse Comminges Save |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Madame la Présidente expose la nécessité de pourvoir à plusieurs désignations dans des organismes de la communauté de communes est représentée, dont au syndicat des eaux de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Les statuts du syndicat prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du comité est de 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants pour la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Les représentants au syndicat peuvent être des conseillers communautaires et des conseillers municipaux non élus communautaires.

Le conseil est appelé à compléter sa représentation.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5711-1, L2122-7, L5211-7 et L2121-21 du CGCT,  
Vu les statuts du SIEA Barousse Comminges Save,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la nouvelle désignation
- DESIGNER les délégués titulaires et les délégués suppléants tels que :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| RIBEIRO Marise             | DAL POS Anthony            |
| SALLES Laurent             | CAHUZAC Christian          |
| BALLESTER Arlette          | SCHMITT Armand             |
| ALTISSIMO Gino             | FAURE Laurent              |
| PICARD Jean-Luc            | GARRIGUES Joël             |
| EALLET Bernard             | ASO Isabelle               |
| SAUVESTRE Benoît           | DASTÉ Jean-François        |
| CAZABET Jean-Pierre        | DAUBAN Jean-François       |
| ROUBICHOU Jean-Claude      | PERTETUA Nathalie          |
| CHENAY Sylvie              | GILLES Nicolas             |
| FIDANZA André              | LAVAIL Frédéric            |
| WOILRAND Alain             | LEBRUN Marie-Christine     |
| BONNET Angèle              | DOMINGUEZ Mathieu          |
| ARTIGUES Joel              | DUMOULARD Esmeralda        |
| NOMDEDEU Chantal           | HOSPITAL Fabien            |
| ANDRE Jean-Marc            | COMMENGE Nathalie          |
| CASTEX Nicolas             | PORTET Jean-Bernard        |
| JARQUE Michel              | REY Martine                |
| ROUX Marie-Hélène          | GARDELLE David             |
| RASPEAU Raoul              | JOUBE Raymond              |
| BARUTAUT Jean-Pierre       | ASPE Gérard                |
| GENEST Eric                | NOMDEDEU Bernard           |
| LARROQUE Alain             | CAZAUX Benjamin            |
| GOUAZE Philippe            | DE PREMONVILLE Frédéric    |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-26

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                     |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                               |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 69<br>Contre : 1<br>Abstention : 0 |                                                               |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Indemnités du Président et des vice-présidents |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille)et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

Depuis la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, l'indemnité de fonction du président est de droit au maximum individuel prévu selon la catégorie et la population de l'intercommunalité, soit un taux de 48.75% de l'indice brut de référence 1027 pour les EPCI de 10 000 à 19 999 habitants.

L'organe délibérant peut, à la demande du président, fixer une indemnité de fonction inférieure.

L'enveloppe indemnitaire maximale, au regard du nombre de vice-présidents désignés lors de la séance du 9 avril 2026, est de 166 511.32 € annuellement, calculé sur la base de :

- Indemnité du Président : 48.75 % de l'IB 1027
- Indemnités des vice-présidents : 20.63 % de l'IB 1027 chacun

La Présidente demande à ce que son indemnité de Présidente soit réduite dans des proportions identiques à celle des vice-présidents et propose que l'ensemble des indemnités soit à 70% des taux indemnitaires. Ainsi :

- 34.13 % de l'IB 1027 pour la Présidente,
- 14.44 % de l'IB 1027 pour chacun des vice-présidents.

Suite à un débat contradictoire,

L'assemblée décide de :

- FIXER l'indemnité de la Présidente au taux de 34,13 % de l'indice brut maximal
- FIXER l'indemnité des vice-présidents au taux de 14,44 % de l'indice brut maximal
- DIRE que les indemnités de fonction seront payées mensuellement
- AUTORISER la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférant à la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-27

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                               |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                         |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>Procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                         |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants au conseil<br>d'administration du CIAS CGS |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancieux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

La Présidente rappelle la décision du conseil communautaire en date du 18 septembre 2025 de la façon suivante :

- Le président de la communauté de communes est président de droit du conseil d'administration du CIAS
- 7 membres élus au sein du conseil communautaire
- 7 membres nommés par le Président de la communauté de communes dans les conditions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles.

La Présidente propose de désigner les 7 membres élus au sein du conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et expose que les organismes prévus à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles seront consultés dans les prochaines semaines pour permettre la nomination par le Président des 7 autres membres.

Suite à un débat contradictoire,

Vu le CGCT et en particulier l'article L2121-21,

Vu la délibération n°2025-05-01 en date du 18 septembre 2025,

L'assemblée décide de :

- PROCEDER au scrutin à main levée pour effectuer la désignation des membres élus au CIAS CGS
- DESIGNER les 7 membres élus au conseil d'administration tels que :

| Délégués titulaires |
|---------------------|
| Claudette ARJO      |
| Albert CIGAGNA      |
| Jean CAZES          |
| Philippe SOUQUET    |
| Jean-Bernard PORTET |
| Maryse MOURLAN      |
| Christophe BOUGIE   |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-28

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026           |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                     |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                     |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Création de la CLECT |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**



La Présidente expose la nécessité de recréer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pour rappel, les établissements publics de coopération communale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique et les communes membres ont l'obligation de créer une CLECT qui a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI lors de chaque transfert de compétences.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette commission est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Présidente propose donc d'instituer cette CLECT, composée de :

- Un représentant par commune, désigné par délibération de chaque conseil municipal ;
- La Présidente de la communauté de communes et le vice-président en charge des finances.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article 1609 nonies C IV. Du Code général des Impôts,

L'assemblée décide de :

- ACTER la création de la commission locale des charges transférées (CLECT)
- VALIDER la composition de la CLECT avec un représentant de chaque conseil municipal des communes membres de la communauté de communes Cagire Garonne Salat, qui sera nommé par délibération des communes
- AUTORISER la Présidente à fixer, par décision, la composition de la CLECT sur la base des délibérations communales
- DIRE que la présente délibération sera transmise aux communes membres de la communauté de communes Cagire Garonne Salat

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-29

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                        |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                  |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                  |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation des représentants à la commission<br>d'appel d'offres |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

La Présidente expose qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres (CAO) et rapp... conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, celle-ci est composée pour les établissements publics de coopération intercommunale, par :

- La Présidente ou son représentant.
- Cinq titulaires, membres du conseil communautaire.
- Cinq suppléants, membres du conseil communautaire.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

L'assemblée décide de :

- DESIGNER les membres à la commission d'appel d'offres tels que :

| <i>Délégués titulaires</i> | <i>Délégués suppléants</i> |
|----------------------------|----------------------------|
| Patrick BARES              | Martine REY                |
| Patrick BISCARO            | Raoul RASPEAU              |
| Sabine BASTIANELLI         | Jean-Luc PICARD            |
| Marie Christine GUALTER    | Olivier LOUBET             |
| Jean CAZES                 | Max CHANET                 |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-30

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                      |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Créations des commissions et groupes de travail |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille) et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

La Présidente expose que, pour le bon fonctionnement de la communauté de communes, il est nécessaire de créer des commissions thématiques. En application des articles L5211-1 et L 2121-22 du CGCT, la Présidente propose au conseil de créer les commissions suivantes :

- Finances et Ressources humaines
- Environnement, plan climat et biodiversité
- Développement économique
- Services techniques (voirie, ordures ménagères)
- Culture et patrimoine
- Mutualisation et services aux communes
- Projet de territoire
- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Agriculture et forêt
- Eau et GEMAPI
- Cadre de vie : habitat et mobilités
- Sport
- Tourisme et randonnées
- Santé
- Solidarités

La Présidente propose également au conseil la création des deux groupes de travail suivants :

- Lac de Touille
- Thermalisme

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L5211-1 et L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

L'assemblée décide de :

- VALIDER la création des commissions telles que présentées
- VALIDER la création des groupes de travail tels que présentés
- NOTIFIER la présente délibération aux 55 communes pour qu'elles désignent les représentants des conseils municipaux qui souhaitent participer à ces commissions et groupes de travail

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-31

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                                                       |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                                                 |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                                                 |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Création de la Commission Intercommunale pour<br>l'Accessibilité |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille)et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**



La Présidente expose que, la communauté de communes comptant plus de 5 000 habitants et de droit de la compétence « aménagement de l'espace », il est nécessaire de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent et pour la durée du mandat.

Cette commission est composée notamment des représentants de la communauté de communes, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle exerce cependant ses missions dans la limite des compétences transférées à l'intercommunalité.

La Présidente propose de fixer à 15 le nombre de membres de cette commission, dont 7 seront issus du conseil communautaire ; les textes règlementaires, dont en particulier l'article L2143-3 du CGCT, prévoyant que les membres sont désignés par arrêté du Président de l'intercommunalité.

Suite à un débat contradictoire,

Vu l'article L2143-3 du CGCT,

L'assemblée décide de :

- ACTER la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
- FIXER à 15 le nombre de membres de cette commission
- DIRE que les membres seront désignés par arrêté de la Présidente ultérieurement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

DÉPARTEMENT DE  
LA HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEDu Conseil communautaire de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat  
15, Avenue du Comminges  
31260 ManeDélibération  
n°2026-04-32

| Nombre                          |                              |                                           | Séance du : 16 avril 2026                          |
|---------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| de<br>membres<br>en<br>exercice | de membres<br>présents       | de suffrages<br>exprimés                  |                                                    |
| 70                              | 68<br>+<br>2<br>procurations | Pour : 70<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |                                                    |
|                                 |                              |                                           | Objet :<br><br>Désignation du référent déontologue |

**Titulaires présents :**

Jean CAZES (Arbas), Michelle ROUX (Arguenos), Jean-Pierre VIALATTE (Arnaud-Guilhem), Patrick BARES (Aspet), Laurent SANS (Aspet), Pascale MARASSE (Aspet), Dominique LASSERRE (Ausseing), Arlette BALLESTER (Auzas), Jean-Luc PICARD (Beauchalot), Isabelle ASO (Beauchalot), Raymond JOUBE (Belbèze-en-Comminges), Gilles FAVAREL (Cabanac-Cazaux), Philippe SOUQUET (Cassagne), Joëlle GAILLARD (Cassagne), Henri RIBET (Castelbiague), Gérard DENAT (Castillon-de-Saint-Martory), Jean-Benoît ABADIE (Cazaunous), Lucie SENTENAC (Chein-Dessus), Jean-Luc AJAS (Couret), Jean-Louis PRADERE (Encausse-les-Thermes), Frédéric DAFFOS (Encausse-les-Thermes), Nicole DUCLAIR (Escoulis), Robert MARTIN (Estadens), Eric VERGE (Figarol), Jean-Pierre ESCAIG (Fougaron), Olivier LOUBET (Francazal), Jeannine REY (Ganties), Nathalie AUGUSTIN ROUCH (Herran), Eric SAINT-MARTIN (His), Christophe DUFFAUT (Izaut-de-l'Hôtel), Max CHANET (Juzet-d'Izaut), Jean-Claude ROUBICHOU (Laffite-Toupière), Frédéric LAVAIL (Le Fréchet), Alain LASSERRE (Lestelle de Saint-Martory), Henri GOIZET (Mancioux), Marie-Christine GUALTER (Mane), Marielle CUGNO (Mane), Albert CIGAGNA (Mazères-sur-Salat), Pierre CAZENEUVE (Mazères-sur-Salat), Patrick CAPELLI (Milhas), Daniel WEISSBERG (Moncaup), Marie-Christine LLORENS (Montespan), Sylvie DUCHEIN (Montgaillard-de-Salies), Maryse MOURLAN (Montsaunès), Alain COLL (Portet d'Aspet), Chantal NOMDEDEU (Proupiary), Jean-Pierre BARRERE (Razecueillé), Jean-Bernard PORTET (Roquefort-sur-Garonne), Martine REY (Roquefort-sur-Garonne), Martine VERGES (Rouède), Raoul RASPEAU (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Jean-Pierre BARUTAUT (Saint-Médard), Sabine BASTIANELLI (Salies-du-Salat), Rémi BARBARESCO (Salies-du-Salat), Cécile MOLLE (Salies-du-Salat), Christophe BOUGIE (Salies-du-Salat), Patrick BISCARO (Salies-du-Salat), Sylvain JUNQUA (Sengouagnet), Christine JULIEN (Sepx), Brigitte SEGARD (Soueich), Vincent BOUE (Touille)et Véronique BUC (Urau).

**Suppléants présents :**

Jean GURIDI (Arbon), Ludovic LOZE (Castagnède), Serge GHELARDINI (Marsoulas), Gilles BUFFALAN (Montastruc-de-Salies) et Véronique BUC (Saleich).

**Absents excusés et ayant donné procuration :**

Jean-Marc PEBE (Mane) a donné procuration à Marie-Christine GUALTER, David GARDELLE (Saint-Martory) a donné procuration à Raoul RASPEAU.

**Absents excusés :**

Nicolas RIFFET (Arbon), Martine CANAL (Castagnède), Alexandre ADER (Marsoulas), Véronique MONTEGUT (Montastruc-de-Salies) et Gilles JUNQUET (Saleich).

\* \* \*

L'an deux mille vingt-six et seize avril, à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Mane, sous la présidence de Madame Marie-Christine LLORENS.

Etaient présents la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Albert CIGAGNA est désigné secrétaire de séance.**

La Présidente rappelle qu'en application des articles L. 1111-1-1 et R 1111-1 A et suivants du CGCT, les collectivités locales, leurs groupements et les syndicats mixtes ont l'obligation de désigner, lors de chaque renouvellement, un référent déontologue pour les élus locaux.

Ce référent déontologue est chargé d'apporter personnellement et susmentionnées tout conseil utile leur permettant d'exercer leur mandat déontologiques consacrés par la charte de l'élu local constituée par les articles L. 1111-13 et L. 1111-14 et en particulier de prévenir ou de faire cesser les situations de conflit d'intérêts.

Le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit être choisi pour ses compétences et son expérience, sous réserve de ne pas se trouver dans un des trois cas d'incompatibilité prévus par l'article R 1111-1 A du CGCT, à savoir qu'il ne peut :

- Ni être élu dans la collectivité, ou y avoir détenu un mandat depuis au moins trois ans
- Ni être un de ses agents
- Ni se trouver en situation de conflit d'intérêts avec elle.

La mission de référent déontologue peut être assurée par une ou plusieurs personnes ou par un collègue de personnes.

Il convient de souligner que l'article R 1111-1 A du CGCT précité permet expressément à plusieurs collectivités de choisir le même référent déontologue pour les élus locaux et de mutualiser ainsi cette fonction. C'est sur ce fondement que le conseil d'administration de HGI a, par une délibération du 16 mars 2023 décidé de proposer à ses adhérents, jusqu'à la fin du mandat municipal 2020-2026, la prestation de référent déontologue mutualisé. Cette prestation a été reconduite par une délibération du 9 février 2026 pour le nouveau mandat municipal 2026-2032.

Les agents référents déontologues exerceront leurs missions dans les conditions précisées par le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

La prestation de référent déontologue mutualisé proposée par HGI est comprise dans la cotisation forfaitaire que verse annuellement la collectivité à l'établissement et ne donne pas lieu à un coût supplémentaire. HGI prend en charge l'intégralité des dépenses afférentes à l'exercice de cette mission.

Suite à un débat contradictoire,

Vu les articles L. 1111-1-1 et R 1111-1 A et suivants du CGCT,

Vu le règlement annexé à la présente délibération,

L'assemblée décide de :

- DESIGNER les agents du service juridique de HGI-ATD comme référents déontologues pour les élus locaux, et ce pour toute la durée du mandat
- APPROUVER le règlement tel qu'annexé à la présente délibération, fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus locaux par les agents du service juridique de HGI
- CHARGER la Présidente de porter à la connaissance des élus du territoire Cagire Garonne Salat et de diffuser, par tout moyen, toutes les informations leur permettant de consulter les référents déontologues

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Marie-Christine LLORENS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :  
Et publié ou notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

## Règlement intérieur fixant les conditions d'exercice de la mission de référent déontologue pour les élus locaux par les agents de HGI

1. Les agents du service juridique de HGI remplissant la mission de référent déontologue pour les élus locaux sont chargés d'apporter à ces derniers tout conseil utile leur permettant d'exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-1 et en particulier de prévenir ou de faire cesser les situations de conflit d'intérêts. Ils exercent leur mission pour les élus locaux des collectivités adhérentes à HGI qui les ont expressément désignés, par délibération, pour exercer cette mission.
2. Ils exercent collégalement leur mission à compter de la date de la délibération les désignant comme référent déontologue et pendant la durée pour laquelle la collectivité a confié cette mission à HGI. Ils s'abstiennent toutefois de l'exercer dès lors qu'ils se trouvent dans l'un des cas d'incompatibilité prévu à l'article R 1111-1-A du CGCT.
3. La mission de référent déontologue exercée par les agents du service juridique de HGI est gratuite et son coût est compris dans la cotisation forfaitaire versée annuellement par la collectivité à l'établissement au titre de son adhésion.
4. HGI met à la disposition des agents du service juridique, les moyens matériels nécessaires à l'exercice de cette la mission de référent déontologue mutualisé pour les élus locaux et en particulier les moyens suivants : bureau, téléphone, secrétariat, salle de réunion, outils informatiques, véhicules de service, documentation. Elle octroie également à ces agents le temps nécessaire pour remplir correctement leurs missions de référents déontologues.
5. Les agents du service juridique référent déontologue peuvent être saisis par mail ou par téléphone. Afin de préserver le principe de confidentialité des échanges, HGI met à leur disposition une adresse mail spécifique dénommée : [referent.deontologue@atd31.fr](mailto:referent.deontologue@atd31.fr) Ils peuvent également être contactés par la voie postale, au siège de HGI, au moyen d'une double enveloppe destinée à préserver le principe de confidentialité susmentionné. Toute demande est adressée au « Référent déontologue de HGI » et fait l'objet d'un accusé réception indiquant le nom de l'agent référent déontologue chargé de l'instruction et du traitement de la demande.
6. Les agents du service juridique de HGI exercent leur mission en toute indépendance et impartialité. Ils sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ils n'ont pas à rendre compte de leurs travaux à leur chef de service, ni à aucun autre échelon de la hiérarchie au sein de l'établissement. Ils ne rendent pas davantage compte de leurs travaux à la collectivité.
7. Les agents du service juridique examinent collégalement les sollicitations et se les répartissent entre eux pour instruction et traitement. Les projets d'avis sont soumis à l'ensemble des agents du service pour validation. Leurs avis sont rendus par écrit. Ils sont personnellement communiqués par mail ou par la voie postale aux élus locaux dans un délai qui diffère selon la difficulté de la sollicitation, sans pouvoir être supérieur à un mois.
8. La collectivité conserve le droit, par l'intermédiaire de son exécutif, de saisir HGI d'une demande de conseil portant sur les principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local et en particulier sur des questions de conflits d'intérêt.

9. Les élus de la collectivité saisissent un référent déontologue de HGI exclusivement sur des questions les concernant personnellement, liées au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local et non pour contrôler si ces principes sont bien respectés par les autres élus de la collectivité ou par la collectivité elle-même, les référents déontologues se réservant le droit, en pareil cas, de refuser d'instruire la demande.
10. La délibération désignant HGI comme référent déontologue pour les élus locaux est notifiée à HGI dans le délai d'un mois suivant son adoption.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE, GARONNE, SALAT  
Utilisateur : PAVAN Eva

### Paramètres de la transaction :

|                                         |                                      |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | 2026_04_26                           |
| Objet :                                 | Indemnités P et VP                   |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                 |
| Date de la décision :                   | 2026-04-16 00:00:00+02               |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                        |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                  |
| Classification matières/sous-matières : | 5.1 - Election executif              |
| Identifiant unique :                    | 031-200073146-20260416-2026_04_26-DE |
| URL d'archivage :                       | Non définie                          |
| Notification :                          | Non notifiée                         |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                                                                                                                                                        | Type            | Taille |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 031-200073146-20260416-2026_04_26-DE-1-1_0.xml                                                                                                         | text/xml        | 840 o  |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : 2026-04-26-Indemnités des Présidents et vice-présidents.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-031-200073146-20260416-2026_04_26-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 1.8 Mo |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                        | Message                            |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 21 avril 2026 à 09h10min09s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 21 avril 2026 à 09h10min11s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 21 avril 2026 à 09h10min13s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 21 avril 2026 à 09h10min26s | Reçu par le MI le 2026-04-21       |